

## Compte rendu de la réunion de quartier n°4 du mardi 7 décembre 2010

Personnes présentes: Mesdames CARCONE Nicole/ MICHELON-PONCET Eve Laure/PILLARD Josette/ NICOLAS Françoise/ SABATER Christiane  
Messieurs PILLARD Georges/ SABATER Charles/ SCHNEIDER André/  
DUPRAZ Thierry

Pour la municipalité: Mesdames A. BRISTOT, V. LATAPIE, Mrs MEILLAT, COURTOIS, MARSALON, DHOMBRES ainsi que Mr MATHIEU, directeur des services techniques et Mr PRUNET.

La séance a débuté à 20h05

En préambule, Mr SABATER constate que cette réunion a été insuffisamment annoncée ; seuls les habitants présents à la première réunion du comité de quartier en février 2010 ont été informés par lettre et/ou par mail et ils ne se sont pas tous rendus à cette 2ème réunion.

Réponse de Mr PRUNET : l'information a été diffusée sur le site de la ville, mais le résultat est que très peu de personnes pensent à le consulter. Mme BRISTOT prend acte de l'observation et s'engage à améliorer l'information pour les prochaines réunions. Mme MICHELON propose que des affiches soient apposées sur les panneaux municipaux.

### **Information donnée par Mme BRISTOT 1ère maire adjointe:**

Montgeron a obtenu le premier prix (1ère fleur régionale) au concours des villes et villages fleuris de l'Essonne ; ce prix tient compte également des efforts réalisés par la ville pour adopter des méthodes écologiques pour l'entretien des espaces verts.

### **Information donnée par Mr MEILLAT, conseiller municipal délégué auprès du SIARV**

Début janvier, la collecte des ordures ménagères va être modifiée (un dépliant va être distribué dans les boîtes aux lettres). Mr MEILLAT insiste sur les modifications de jour et d'horaire de ramassage des ordures incinérables (couvercle vert) ; ceci pour permettre aux camions poubelles de mieux circuler. Ce nouveau dispositif mis au point avec la Communauté de Communes, permettra de procéder à un meilleur tri et de faire des économies.

Il annonce également un « Rendez vous citoyen » le 14 janvier, 20 h 30, salle de Chalandray : un spécialiste viendra exposer le fonctionnement du centre de retraitement.

Question : Comment fera t-on dans le cas de « petits encombrants » ? ne risquent-ils pas de finir dans un des containers ?

Des enlèvements sur demande pourront être effectués même pour des petits objets, il suffira de prendre rendez vous avec les services.

Question : le ramassage des vêtements sera t-il amélioré ? Mr MEILLAT répond qu'il y aura davantage de points d'apport volontaire ; actuellement il n'y en a qu'un .

### **Information donnée par Mme BRISTOT sur l'élaboration du « Plan Local d'Urbanisme »**

Le PLU doit se substituer au « Plan d'occupation des sols », le POS en vertu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000.

Un cabinet d'urbanisme, le cabinet CODRA a été désigné après appel d'offres.

Les objectifs définis avec la municipalité :

- oeuvrer pour une ville durable
- valoriser et préserver les patrimoines bâtis et naturels
- renouveler et diversifier certains quartiers de la ville
- mettre en oeuvre un projet partagé avec les habitants

Son élaboration devrait se faire sur 18 mois avec 3 phases :

- diagnostic et état initial de l'environnement 6 mois,
- élaboration des grandes orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement

- Durable) 6 mois,  
– mise en oeuvre des outils opérationnels et constitution du dossier PLU, 6 mois

La population sera consultée tout au long de ce processus puis le PLU sera soumis in fine au vote du Conseil Municipal.

Remarque : la question des déplacements sera vue dans le cadre de la ou des communautés de communes, de même certaines questions concernant l'habitat (ex : l'OLY)

Remarques de Mme BRISTOT : Le **Plan de ville durable** est en cours d'étude suivi par un autre cabinet. Il est soutenu par l'ADEME et a pour objectifs, la réalisation d'économies financières et une gestion plus éco-responsable de la commune. Les 2 projets sont ainsi menés en parallèle.

Mme CARCONE signale que les engins soufflants utilisés pour le nettoyage des feuilles mortes sur les trottoirs ne sont pas très écologiques ; ils sont très bruyants, soulèvent la poussière et consomment beaucoup d'énergie.

Mr MATHIEU le reconnaît mais cela permet une économie de main d'oeuvre.

Question de Mr SABATER : un **immeuble se construit** sur l'ancien emplacement du Pavillon de Flore, ne devait-il pas y avoir un parc?

Mr MEILLAT explique que la ville a utilisé son droit de préemption sur ce terrain qui était mis en vente par les propriétaires ; il a été vendu comme terrain à bâtir. L'objectif de la municipalité était de favoriser le logement social tout en respectant l'environnement. Sont prévus des bâtiments de 2 étages avec des appartements de petite surface destinés aux jeunes dont les problèmes de logement sont connus. Un parking souterrain est en cours de creusement, c'est une disposition obligatoire dans les permis de construire. La municipalité n'a jamais envisagé d'y réaliser un jardin, contrairement à ce que laissait supposer un document émanant du promoteur de la nouvelle maison de retraite.

Remarque : en cas de préemption de la ville (seulement justifiée par un projet de réalisation), la ville doit respecter les dispositions du POS.

Question de Mr SABATER ??? sur l'**augmentation de la densité de population** à Montgeron

Mr MEILLAT répond qu'aucune augmentation n'est prévue, que la population de la ville reste stable autour de 23000 habitants depuis plusieurs années. Des logements sociaux ont été détruits dans le cadre de la restructuration de l'ensemble de la prairie de l'OLY ; il faut donc compenser ces destructions par des constructions nouvelles, plutôt dispersées dans le tissu urbain pour assurer une meilleure mixité sociale. C'est le choix de la municipalité.

Par ailleurs dans la communauté de communes, Draveil réalise 700 nouveaux logements, Vigneux 2200, et Montgeron 120, essentiellement l'îlot des Bois près de la médiathèque. Le secrétaire d'état aux logements, B. Apparu a estimé que, sur la Région Parisienne, 170 000 nouveaux logements seront nécessaires.

Question de Mme CARCONE concernant le **parking prévu à l'angle de l'avenue de la république et de la rue Lyautey**

Etonnée d'apprendre par le Montgeron Mag que la construction d'un parking a été décidée par la mairie et va être prochainement engagée, Mme CARCONE demande s'il y eu une discussion avec les habitants du quartier? Jusqu'à maintenant, ce projet n'a pas été évoqué au comité de quartier concerné. Y a t-il vraiment besoin de 14 places de parking pour le marché du Samedi ? les places parking ne manquent pas autour du marché Saint Hubert (Ave de la République en allant sur Yerres et rue St Hubert des 2 côtés ce qui gêne d'ailleurs la circulation dans les 2 sens).

Par ailleurs l'entrée et la sortie du parking vont plutôt compromettre la circulation que la faciliter. Et quel embellissement pour ce carrefour?

Cet aménagement lui semble relever de la réflexion avec l'ensemble des administrés concernant **la place à donner à la voiture dans notre commune**. Ne serait-il pas **urgent d'attendre** le PLU (Plan Local d'Urbanisme) avant d'entreprendre de nouveaux aménagements.

Mr MEILLAT : ce parking répond à une demande forte des commerçants de cette partie de la rue de la République.

Mme CARCONE souligne que la place toujours croissante accordée ainsi à la voiture est contraire à l'esprit du « plan de développement durable »

Mme MICHELON suggère qu'à cet emplacement bien situé, un petit équipement socio-culturel peut être intéressant pour le quartier. (où encore un espace vert, des bancs, un terrain de boules, un parking vélos). Nous sommes plusieurs à le penser.

Question sur le mauvais état de la **rue Charles Deguy**, sur le stationnement des voitures qui se fait des deux côtés dans la **rue du Hameau de Bellevue** et qui gêne la circulation. Dans cette rue, des problèmes de dégradations sur des véhicules surviennent. Une plainte pour tapage nocturne a été déposée au commissariat et une pétition a été envoyée cet été au maire qui est restée sans réponse. Mr MEILLAT répond que la ville possède 72 Km de chaussée et que la moitié des rues a été refaite depuis le 1er mandat de G. Hérault. La police municipale va être invitée à intervenir davantage le week-end pour sécuriser le secteur.

Question sur la piscine : à quelle date va-t-elle rouvrir?

Mme BRISTOT espère qu'elle ouvrira à la fin de l'année.

Une demande est formulée concernant la gratuité pour les retraités

Mr MEILLAT n'est pas convaincu que les personnes retraitées soient plus dans le besoin que d'autres couches de la population. Les tarifs n'augmenteront pas à sa réouverture. La piscine est maintenant gérée par la communauté des communes

Questions évoquées lors de la précédente réunion du comité de quartier en février 2010:

- **les bornes et bouches d'incendie allée des Ombrages** .

Mr MATHIEU (services techniques) dit que la ville est en règle maintenant cependant le débit n'est pas suffisant par endroits (allée des Ombrages), des travaux doivent encore être faits en janvier, février 2011).

- sur l'**accès à la maison forestière par la rue de la Chesnaie**

Peut on envisager la réalisation d'un **passage piéton sécurisé sous le pont de la RN6** et d'un **panneau de passage prioritaire pour les voitures** (dans le sens sortie de la forêt par ex) ? Comme pour la rue d'Yerres sous le pont de chemin de fer.

Réponse de MR PRUNET : cette problématique relève de la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE). Pas de réponse aux courriers envoyés.

Ave de la Chesnaie, les **arbres de la forêt** recouvrent largement la chaussée jusqu'au trottoir d'en face. Le risque de chutes de branches sur la chaussée et sur les fils électriques en période de gel et de neige n'est pas négligeable; de plus, cela occasionne une obscurité préjudiciable à la circulation. La végétation est aussi gênante pour le passage sur le trottoir côté forêt dans la rue St Hubert.

Réponse de Mr DHOMBRES : c'est l'ONF qui a la responsabilité d'entretenir la coupe de ces branches, la mairie en a déjà fait la demande sans succès.

Au nom du comité de quartier, il est décidé de faire une lettre à l'ONF et à la DRIRE, Mme CARCONE s'en charge.

**Ces courriers ont été faits par les référents de quartier et transmis en RAR. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de la suite donnée.**

Mme CARCONE revient sur la difficulté de circulation et surtout l'absence de possibilité de faire demi-tour sur l'avenue de la république (absence de rond-point). Cette question devra être soumise au bureau d'étude chargé du PLU comme un objectif important de la restructuration nécessaire de la circulation dans Montgeron. Cette question est trop importante pour se régler sans une réflexion d'ensemble sur la ville.

D'autres questions n'ont pu être abordées par manque de temps, elles feront l'objet d'un prochain ordre du jour.

Enfin, compte tenu du décès de Mme HOURDE en septembre dernier, Mme CARCONE se propose comme référent de quartier ce qui est accepté par les participants à la réunion.

La séance est close à : 22h30

**Compte rendu rédigé par Eve-Laure PONCET – MICHELON, en accord avec Mme CARCONE.**